

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 11 avril 2018

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER et Franck VILLEMAIN

Excusés : Arnaud FORTIN donne procuration à Laurence BIWERSI-PATOIS

Sylvain LAURENT donne procuration à Ludovic LAMBERT

Myriam CAILLE donne procuration à Vanessa GUINCHARD

Secrétaire de séance : Jean-Michel TOURNIER

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 mars :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 mars 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Modification du temps de travail de l'adjoint administratif :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2017 concernant le transfert de la compétence Eau-Assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Maîche et qui précise la dissolution ultérieure du SIVU Les Fontenelles-Frambouhans.

A compter de la date de dissolution de ce syndicat, la secrétaire qui y consacrait 2.5 heures de travail par semaine, a émis le souhait d'augmenter son temps de travail pour la commune de Frambouhans.

Vu la charge de travail du service administratif, Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande, et de modifier la durée du temps de travail de l'emploi de 22.75 heures par semaine par délibération n°5 du 17 octobre 2016, à 25.25 heures par semaine à compter de la dissolution du SIVU Les Fontenelles-Frambouhans.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3. Réservation de terrain au lotissement du Tacot :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me MOUGIN Nadine qui souhaite réserver la parcelle n° 5 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 742 m² au prix de 51.40 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à l'intéressée.

4. Convention constitutive d'un groupement de commande :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la Communauté de Communes de Maîche ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commande public établi pour l'étude et la réalisation d'une voirie sur la ZA des Louvières et la Rue du Tacot.

Après lecture faite, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Maîche.

5. Approbation des comptes Administratifs 2017 :

Après présentation, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2017 :

- ◊ Communal
- ◊ Forêt
- ◊ Assainissement
- ◊ Lotissement « Le tacot/Bas du Parc »

dont les résultats sont conformes aux Comptes de Gestion de Monsieur le receveur Municipal.

6. Affectation des résultats 2017 :

Au vu des Comptes Administratifs 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter et de reporter les résultats du Budget Communal 2017 comme suit :

BUDGET COM avec reprise du budget assainissement	FR 002 IR 001	290 450.94 € 243 955.50 €
BUDGET FORET	FR002 IR 001	38 590.02 € 647.00 €
BUDGET LTT (Le Tacot/Bas du Parc)	FR002 IR 001	94 504.69 € 63 833.12 €

7. Approbation des Comptes de Gestion 2017

Les comptes de Gestion 2017 relatifs aux budgets :

- ◊ Communal
- ◊ Forêt
- ◊ Assainissement
- ◊ Lotissement le Tacot / Bas du Parc

Sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

8. Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur une éventuelle augmentation des 3 taxes au profit de la commune. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission « Finances », à savoir de diminuer les taxes de 2 % pour l'année 2018. Cette proposition fait suite au transfert de la compétence eau - assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Maîche.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition,

Les taux pour 2018 sont :

° Taxe d'habitation : 17.97

- Taxe foncière bâti : 12.63
- Taxe foncière non bâti : 25.18

9. Vote des Budgets 2018

Après lecture et présentation par Monsieur le Maire, les budgets 2017 ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- ◊ Budget Communal
- ◊ Budget Forêt
- ◊ Budget Le tacot / Bas du Parc

10. Versement des excédents du budget assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Maîche :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les excédents du budget « assainissement » en fonctionnement et investissement proviennent essentiellement du fait que la commune a réalisé un emprunt afin de financer les travaux en cours qui n'ont pas été payés à ce jour à l'entreprise mandatée. D'autre part, une partie des subventions, à savoir 114 099.00 € a déjà été versée à la commune.

C'est pourquoi, après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le versement des excédents du budget assainissement en fonctionnement de 16 739.23 € et en investissement de 490 211.28 €, reportés au budget communal 2018, à la Communauté de Communes du Pays de Maîche.

La séance est levée à 21h30

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 11 avril 2018

Questions diverses

Information n° 1 :

Information n° 2 :

Information n° 3 :

Information n° 4 :

Information n° 5 :

Information n° 6 :